

Introduction

EN 1993 PARAISSAIT L'ÉTUDE PIONNIÈRE par une équipe de l'Inventaire général, *Le manoir en Bretagne. 1380-1600*, qui offrait une révision radicale des schémas d'analyse¹. Mais, deux décennies plus tard, force est de constater que le panorama historiographique de cette catégorie d'édifices n'a guère évolué pour la période moderne². Comment expliquer cette stagnation alors que, dans le même temps, les bâtisseurs de ces demeures ont fait l'objet d'une attention renouvelée et extrêmement féconde de la part des historiens de la société de l'Ancien Régime³ ? alors que l'histoire de l'architecture française a connu un profond renouvellement dans ses méthodes, ses champs d'analyse et ses perspectives⁴ ? On le comprend d'autant moins qu'aux xv^e et xvi^e siècles – ce n'est pas le moindre des paradoxes –, l'architecture de la petite et moyenne noblesse occupait une place considérable dans le paysage monumental français, importance dont les contemporains avaient pleinement conscience et qui explique en partie la publication et le succès éditorial des célèbres recueils de modèles de Jacques Androuet du Cerceau, des traités d'architecture de Philibert Delorme et des livres d'agronomie de Charles Estienne et Jean Liébault ou d'Olivier de Serres. Il faut en convenir : cette architecture souffre de préjugés dont elle a encore bien du mal à se départir. Le cas de la Normandie ne fait pas exception⁵.

MANOIRS ET HISTOIRE

La province normande constitue pourtant un champ d'investigation privilégié. Par sa position, son étendue et sa richesse, voisine de l'Île-de-France et du pouvoir central, elle est assez proche de la Bretagne et de l'Angleterre avec qui elle avait tissé de longue date des liens commerciaux forts. Rouen, deuxième ville du royaume, est le port de mer de Paris, la métropole de la province et le siège de circonscriptions importantes – circonscriptions judiciaire, financière, fiscale, militaire et religieuse, partagées entre le parlement, l'archevêché, la grande sénéchaussée et le bailliage. La région comporte des terroirs très divers, qui s'étendent sur plus de 150 kilomètres du nord au sud et offrent la possibilité d'observer des phénomènes contrastés d'un pays à l'autre (Roumois, pays de Caux et de Bray, Vexin normand, Évrechin et Lieuvin). Certes la région actuelle, constituée des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, n'a pas exactement le même découpage administratif que l'ancienne, mais les écarts restent limités⁶ (fig. 1).

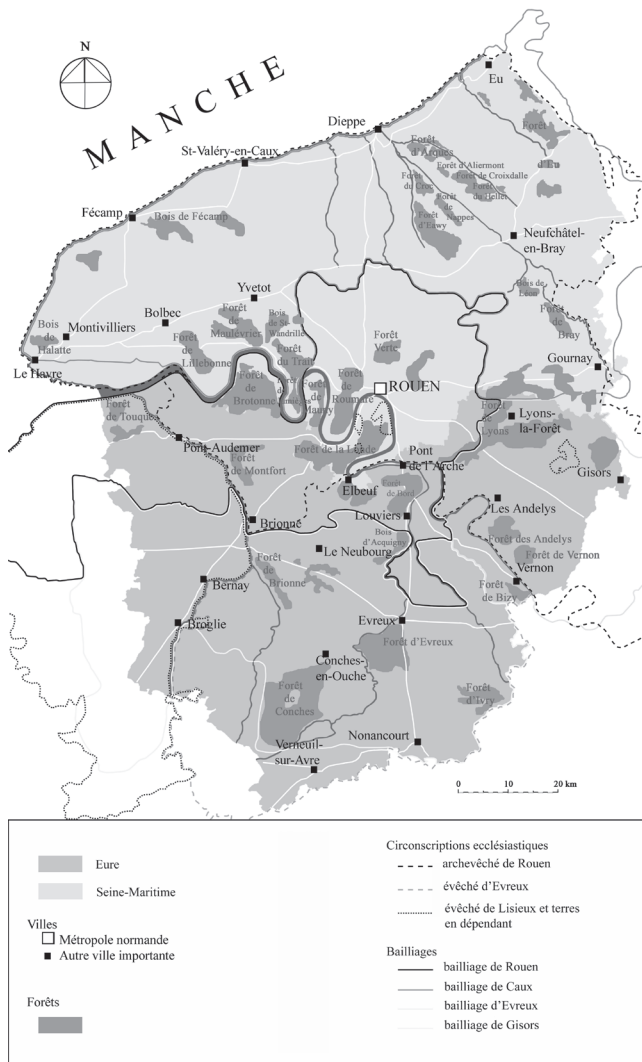


Fig. 1 > Carte des principales circonscriptions, villes et forêts de Haute-Normandie au XVI^e siècle.

Un autre facteur, déterminant, fait de la province un terrain de recherche favorable à l'étude des petites maisons nobles. Après Andrew Coltee Ducarel, Thomas Frognall Dibdin, Dawson-Turner, John Sell Cotman et encore John Ruskin, qui s'intéressèrent à l'architecture normande à partir du milieu du XVIII^e siècle, s'étaient constituées dès le début du XIX^e les premières sociétés d'antiquaires, en particulier autour d'Arcisse de Caumont⁷. Le département de la Seine-Inférieure, rebaptisé Seine-Maritime, a compté maints érudits locaux dont les plus célèbres furent l'abbé Cochet, Charles Robillard de Beurepaire, Auguste Beau Cousin et l'abbé Jouen. Leurs études furent publiées dans le *Bulletin de la société des antiquités de la Seine-Inférieure*, l'*Annuaire de l'association de Normandie*, le *Bulletin de la société d'histoire de Normandie* et dans les ouvrages encore utiles – *La Normandie illustrée...* (1852 ; fig. 2) ou *La Normandie monumentale et pittoresque* (1893).

Mais la préférence pour l'archéologie eut raison de ce premier élan : la chaire d'histoire de l'art, présente à Caen avant la dernière guerre mondiale, fut supprimée et cette discipline n'était pas enseignée à Rouen jusqu'à très récemment⁸. Longtemps négligée par les historiens de l'art⁹, la Normandie a néanmoins fait l'objet ces dernières années de nombreux travaux universitaires qui ont radicalement changé la situation scientifique même si les

travaux sur les maisons nobles y restent marginaux¹⁰. La thèse et les publications de Philippe Lardin sur les chantiers de la fin du Moyen Âge en Normandie orientale¹¹, les thèses d'Étienne Hamon sur l'église de Gisors¹², de Laurence Riviale sur les vitraux des anciens diocèses d'Évreux et de Rouen¹³, de Florian Meunier sur les églises normandes de la basse vallée de la Seine¹⁴ et la publication coup sur coup de *L'architecture de la Renaissance en Normandie* (2003) et du *Congrès archéologique de France* sur Rouen et le pays de Caux (2005) témoignent d'un indéniable regain d'intérêt porté à la Haute-Normandie de l'époque moderne.

DÉFINITIONS : MANOIR ET CHÂTEAU

Depuis le XIX^e siècle, en France, le mot « manoir » a pris le sens à la fois équivoque et connoté de « petit château » – et c'est pour cette raison qu'il ne figure pas dans le titre de ce livre. Si l'histoire du mot et de sa signification dans certaines parties de la France, et en Bretagne en particulier, ont déjà été retracées¹⁵, ce n'est pas le cas pour la Normandie.

Dans la province, au cours de l’Ancien Régime et avant¹⁶, le nom ne semble jamais désigner la demeure d’un seigneur – contrairement à l’acception qui prévaut en Touraine par exemple¹⁷. À preuve ce qu’en dit la coutume de Normandie au détour de la définition du mot « pourpris » : « C’est tout ce qu’un [...] manoir comprend tant en maisons, mesures, que jardins¹⁸. » Plusieurs aveux rendus à la chambre des comptes de Normandie confirment cette acception. Dans ces textes, le bâtiment principal est souvent appelé « maison », « maison seigneuriale », « maison manable », et parfois « château », mais il n’est jamais désigné par le mot « manoir ». Des actes notariés, tels les inventaires de biens meubles et les lots et partages, attestent aussi cet usage. Ainsi, à Fontaine-le-Bourg le corps de logis est qualifié de « grand’maison » (1517, 1546) ou de « corps du grand logis » (1556), à Martainville le « quart de fief [est] logé d’une grande maison en forme de chasteau » (1545), à Ételan, le logis est « la maison d’Estelan » (1557) et à La Valouine, « le chef-mois [...] est logé et basté d’ung petit chasteau » (1602¹⁹). S’il ne désigne donc pas une demeure, qu’est-ce qu’un manoir en Normandie ? Le cas du plein-fief de Goderville nous apporte un élément de réponse : ce « manoir », dont la superficie est de « dix a douze acres de terre ou environ », comprend « un chasteau a pont-levis, entouré d’eau, maisons, collombier, granges et plusieurs autres edifices » dans une basse-cour²⁰. En somme, le mot « manoir » semble désigner le siège domiciliaire du fief, c’est-à-dire l’endroit du fief où se trouve le logis du seigneur et les principales dépendances ; il a donc en Normandie un sens à la fois juridique et féodal – il désigne le siège d’un domaine noble. Contrairement à la Bretagne, il n’y a, semble-t-il, aucune ambiguïté sémantique²¹.

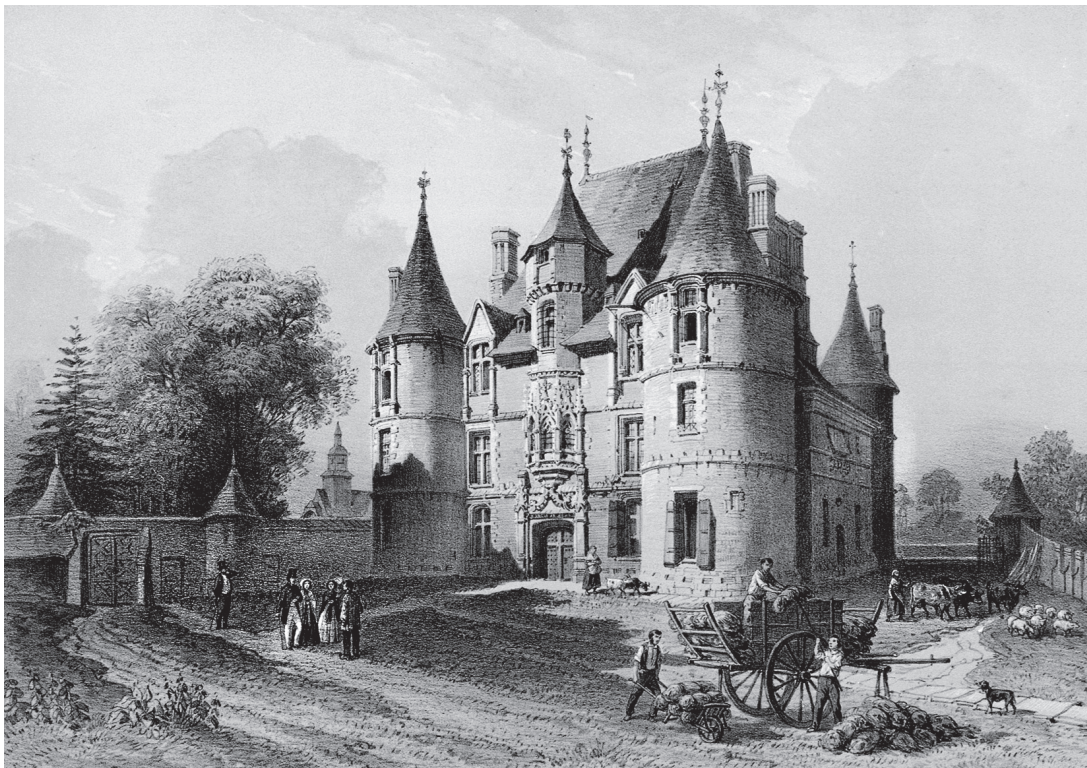


Fig. 2 > Martainville, à Martainville-Épreville (Seine-Maritime). La « maison en forme de chasteau » et les vestiges de son enclos. Gravure de F. Benoist, publiée dans *La Normandie illustrée...*, Nantes, 1852. [Cliché Inv. région de Haute-Normandie, Yvon Miossec]

Peut-être est-il possible d'affiner encore le sens du mot « manoir », ce qui suppose de se pencher sur l'emploi du mot « château²² ». En effet, dans les aveux, « manoir » n'est pas toujours employé, ou bien, parfois, il est associé aux mots « hôtel » et « château » : à Goderville, Jean de Roussel dit avoir « hostel, manoir, chasteau a pont-leveys enclos d'eaue, maisons, édifices, colombier a pied, droict de deux moulins a vent » ; au Bec-Crespin, « le chasteau [...], fort ancien, assis en la paroisse de Saint-Martin dudit Bec Crespin, [est] basty de tours, pavillons, et de plusieurs corps de maisons, coulombier, ferme et murailles, environné de profonds fossez pleins d'eaux, vivier, avec pont-levis » ; à Mesnières, « le château et manoir seigneurial est scitué a mi-coste [...] entouré de fossez [...] remplys d'eau vives, ledit château flanqué de quatre tours²³ ». De ces exemples, on comprend que le mot « château » peut désigner, comme le mot « manoir », le siège domiciliaire du fief²⁴. Toutefois, il semble avoir une connotation particulière, comme le laisse entendre son emploi en association avec des termes qui désignent des éléments de défense : « pont-levis », « tours », « murailles », « fossés en eau », c'est-à-dire des éléments de fortification soumis à une permission royale. Le mot « château », associé à une réalité architecturale, semble préjuger de l'architecture du siège du fief. Associé au mot « manoir », il signale un domaine relativement fortifié, alors que « manoir » utilisé seul paraît désigner au contraire un domaine noble peu fortifié. Ainsi, le mot « manoir » a un sens à la fois juridique, féodal, et – implicitement – architectural. Si une telle définition semble le placer entre la demeure roturière et le château fortifié, ce qui a conduit quelques historiens à parler d'architecture médiane²⁵, le mot « manoir » est rarement employé seul en Normandie. Accolé aux mots « château », « château fort » et « hôtel », tout comme la « maison » qualifiée de « forte », « manable », « seigneuriale », « en forme de château » ou « en croix d'hostel » qui lui est associée, il prend des significations très différentes qui traduisent bien la grande variété des domaines campagnards qu'il désigne.

LES OBJECTIFS ET LEURS LIMITES

Le champ chronologique adopté, de 1450 à 1600, concerne un siècle et demi marqué par une continuité architecturale qui paraît plus évidente maintenant que l'on connaît mieux les réalisations contemporaines des guerres de Religion²⁶ : les manoirs construits au terme du XVI^e siècle restent fidèles aux modèles élaborés à la fin du XV^e et au début du XVI^e. Certes, les limites fixées sont partiellement arbitraires. Si la date de 1450 correspond à la défaite des Anglais à Formigny (le 14 avril), qui marqua la fin de la présence anglaise en Normandie, les troubles durèrent jusqu'au milieu des années 1470 contrairement au reste du domaine royal, aucune trêve n'ayant consacré la fin des hostilités²⁷. Cette date ne marque donc pas le début d'une prospérité propice aux constructions. Mais l'étude des rares manoirs de cette période paraît féconde²⁸ : dans le contexte si particulier de l'après-guerre de Cent Ans, elle soulève des questions sur les commanditaires et sur les choix des partis architecturaux ; elle peut de plus permettre de compléter et de préciser le tableau général dressé par Uwe Albrecht, qui a démontré en 1985 l'importance de la renaissance de la petite maison noble au milieu du XV^e siècle²⁹.

Quant à la date de 1600, elle correspond à la pacification de la région par Henri IV, deux après l'édit de Nantes, mais, surtout, elle précède la phase de construction des années 1630-1650 qui introduit un renouvellement profond de l'art de bâtir.

PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODE

Le cadre et les objectifs ainsi préalablement établis, restent la problématique et la méthode. Qu'est-ce que le siège d'un fief, qu'on l'appelle manoir, gentilhommière, maison aux champs ou petit château, et comment fonctionne-t-il ? En quoi diffère-t-il de celui d'autres régions du domaine royal et pourquoi connaît-il une évolution marquée au cours de cette période ? Qui sont ces gentilshommes et nobles dames dont les noms sont le plus souvent tombés dans l'oubli, mais qui bâtissent ces nouvelles demeures dont quelques-unes, malgré leur relative modestie, égalent en qualité les plus belles réalisations nationales ? Comment ces personnes et leurs familles vivaient-ils aux champs ? Décisif dans l'histoire de la province, ce siècle et demi assure la continuité de l'architecture développée aux siècles précédents en même temps qu'il voit la création ou la réception de nouvelles formules architecturales destinées à faire souche (avec des liens parfois inattendus avec les autres provinces françaises et l'Europe) et oriente pour longtemps l'architecture normande dans une direction nouvelle. Ces « continuités, ruptures et avatars³⁰ », qui ne touchent pas seulement aux formes, mais aussi aux distributions, aux structures et aux techniques, témoignent de mutations profondes – que l'on a coutume d'appeler la Renaissance – qui relèvent du changement des mentalités et du mode de vie de la noblesse d'une province française.

Vouloir embrasser l'ensemble des demeures nobles aux champs bâties en Haute-Normandie n'aurait fait qu'effleurer les véritables questions. Aussi ai-je préféré me limiter à un nombre relativement restreint de maisons (j'en ai sélectionné 80), afin de les étudier de manière précise. Pour entrer dans le cadre du sujet, elles devaient être le siège d'un ancien domaine noble de petite ou moyenne importance selon la hiérarchie de l'Ancien Régime³¹, ou avoir été la propriété de personnes appartenant à la petite et moyenne noblesse selon la hiérarchie établie par les historiens³². Elles devaient être représentatives également d'un terroir spécifique, car l'analyse d'une dizaine d'édifices à peu près identiques n'apporte guère plus que l'étude de deux ou trois d'entre eux³³. À l'inverse, certaines maisons nobles se signalaient par leur mise en œuvre ou par leur parti de plan *a priori* nouveau ou du moins différent de ceux étudiés par ailleurs. Enfin, elles devaient être documentées et pouvoir être visitées pour permettre une analyse archéologique plus sûre et des relevés précis. Il est important de rappeler ces critères de sélection, car ils faussent les résultats statistiques que l'on peut tirer du corpus défini grâce à eux : nous ne sommes pas dans une expérience de laboratoire et les résultats obtenus ne peuvent être qu'indicatifs. Par ailleurs, je ne me suis pas empêché d'examiner les grands chantiers de la province que sont Gaillon, Mesnières, Tillières, Annebault, Valmont ou encore Charleval, car il ne fait aucun doute qu'ils eurent un impact sur les chantiers plus modestes : je les ai étudiés s'ils n'étaient pas déjà documentés ; les résultats de cette enquête doivent figurer ailleurs, mais certains d'entre eux, en rapport avec le sujet qui nous occupe, trouveront bien évidemment leur place ici. Certes, les maisons nobles aux champs de mon catalogue ne représentent qu'une petite partie de toutes celles qui furent bâties et occupées à cette époque, mais elles suffisent à illustrer les différents types et, partant, à dresser un tableau général de l'histoire architecturale de la province.

NOTES

- 1 > Chatenet M. et Mignot C. (dir.), *Le manoir en Bretagne. 1380-1600*, Paris, 1993.
- 2 > Ce constat ne vaut pas pour la période précédente : on ne compte plus désormais les ouvrages et les monographies publiés sur les demeures nobles du Moyen Âge. Pour un état de la question, voir le compte rendu de P. Garrigou Grandchamp (*Bull. monumental*, t. 168-4, 2010, p. 392) à l'ouvrage de Carré G. et Litoux E., *Manoir médiévaux. Maisons habitées, maisons fortes*, Paris, 2008. Parmi d'autres, on pourrait encore citer les études de G. Giuliano, J. Mesqui, H. Mouillebouche, C. Rémy, E. Sirot et G. Meirion-Jones (dir.).
- 3 > Pour un point sur la recherche récente, voir l'article stimulant de Bourquin L., « La noblesse française à l'époque moderne : une historiographie », in Boltanski A. et Hugon A. (dir.), *Les noblesses normandes*, Actes du colloque tenu à Cerisy-la-Salle, 11-14 septembre 2008, Rennes, 2011 p. 23-33.
- 4 > Mignot C., « Vingt ans de recherches sur l'architecture française (1540-1708) », *Histoire de l'art*, n° 54, 2004, p. 3-11.
- 5 > Quoique relativement nombreuses, les études antérieures présentent un intérêt relatif, leur approche restant centrée sur l'histoire des propriétaires et l'analyse architecturale se bornant le plus souvent à une simple description : Soulange-Bodin H., *Les châteaux de Normandie*, t. 2, Paris/Bruxelles, 1929 ; *Merveilles des Châteaux de Normandie*, Paris, 1966 ; Seydoux P., *Châteaux des pays de l'Eure*, Paris, 1984 ; Dupont-Danican J.-F., *Inventaire monumental du pays de Caux en 1985*, Rouen, 1985 ; Naudé des Moutis J.-P., *Anciennes demeures et vieux logis de la Seine-Maritime ou trésors méconnus du pays de Caux et du pays de Bray*, Paris, 1986 ; Seydoux P., *Châteaux du pays de Caux et du pays de Bray*, Paris, 1987 ; Dupont-Danican J.-F. et Jamme P. (dir.), *Gentilshommes et gentilhommières en pays de Caux*, Paris, 1996 ; Collectif, *Le patrimoine des communes de la Seine-Maritime, Haute-Normandie*, Charenton-le-Pont, 1997, 2 vol. ; Beaumont F. et Seydoux P. (dir.), *Gentilhommières des pays de l'Eure*, Paris, 1999.
- 6 > Le seul véritable écart est la vicomté d'Orbec (aujourd'hui divisée entre les départements de l'Eure et du Calvados) qui relevait du bailliage d'Évreux.
- 7 > Juhel V. (éd.), *Arcisse de Caumont (1801-1873) : érudit normand et fondateur de l'archéologie française*, Actes du colloque international organisé à Caen, 14-16 juin 2001, Caen, 2004.
- 8 > Sur ce sujet, voir l'éditorial du numéro 114 de la *Revue de l'art* (1996-4, p. 5-7) : « L'histoire de l'art à l'Université : d'aujourd'hui à demain ».
- 9 > Pagazani X., *Les manoirs de Haute-Normandie (1450-1600) : ébauche d'une synthèse*, mémoire de DEA sous la direction de C. Mignot, Tours, Centre d'études supérieures de la Renaissance, 2002, 2 vol., p. 9-10.
- 10 > Voir trois articles extraits de Beck B., Bouet P., Étienne C. et Lettéron I. (dir.), *L'architecture de la Renaissance en Normandie*, t. 2, Caen, 2003 : Deshayes J., « Observations sur l'évolution des logis du Cotentin à l'époque de la Renaissance », p. 163-175 ; Ducouret B., « L'architecture de la Renaissance en Bessin. L'exemple du canton de Ryes », p. 185-195 ; Gautier N., « Les manoirs de la Renaissance dans le Perche », p. 232-251.
- 11 > Lardin P., *Les chantiers du bâtiment en Normandie orientale (XIV^e-XVI^e siècles) : les matériaux et les hommes*, Villeneuve d'Ascq, 1998, 2 vol.
- 12 > Hamon E., *Un chantier flamboyant et son rayonnement : Gisors et les églises du Vexin français*, Besançon, 2008.
- 13 > Riviale L., *Le vitrail en Normandie entre Renaissance et Réforme : 1517-1596*, Rennes, 2007.
- 14 > Meunier F., *L'architecture flamboyante dans la vallée de la Seine, de Vernon à Harfleur*, thèse de doctorat sous la direction de D. Sandron, Paris, Université Paris-Sorbonne-Paris IV, 2009.
- 15 > Chatenet M. et Mignot C. (dir.), *Le manoir en Bretagne...*, *op. cit.*, p. 19-22.
- 16 > Le mot « manoir » est utilisé de manière quasi exclusive depuis le début du XIII^e siècle en Normandie [Louise G., « Les maisons-fortes du bocage normand du XII^e au XV^e siècle », in M. Bur (dir.), *La maison forte au Moyen Âge*, Actes de la table ronde de Pont-à-Mousson, 31 mai-3 juin 1984, Paris, 1986, p. 32-38].
- 17 > Cron E., *Les manoirs en Touraine de 1450 à 1550 : caractéristiques distributives et architecturales*, mémoire de maîtrise sous la direction de J. Guillaume, vol. 1, Tours, Centre d'études supérieures de la Renaissance, 1997, p. 12-16. Il est parfois utilisé dans ce sens en Bretagne également [Chatenet M. et Mignot C. (dir.), *Le manoir en Bretagne...*, *op. cit.*, p. 19-22].
- 18 > Houard M., *Dictionnaire analytique, historique, étymologique, critique et interprétatif de la coutume de Normandie*, t. 3 (1780), Rouen, 1780-1782, p. 512.
- 19 > Documents 4, 5 et 8 (Fontaine-le-Bourg). AD Seine-Maritime, 14 H 1281, liasse n° 3 (02/06/1545, Martainville) ; document 11 (Ételan) et 20 (La Valouine).
- 20 > AD Seine-Maritime, 2 B 424, pièce n° 9 : aveu pour Goderville, 15/03/1687.

- 21 › Pour la Bretagne, Claude Mignot a montré que le mot est affecté d'un flottement sémantique selon les différents types de textes dans lesquels il apparaît ou selon la période à laquelle il est employé [Chatenet M. et Mignot C. (dir.), *Le manoir en Bretagne...*, *op. cit.*, p. 19-22].
- 22 › L'enquête lexico-graphique systématique conduite par C. Étienne montre que le terme « château » (plus exactement « château fort ») a six occurrences sur 144 (soit à peine 4 %) et « hôtel » huit occurrences (soit 5,5 %) [Étienne C., « Le manoir d'après les aveux à la chambre des comptes de Normandie (XVI^e-XVII^e siècles) », *Histoire de l'art*, n° 9/10, 1990, spécialement p. 55-60].
- 23 › AD Seine-Maritime, 2 B 424, pièce no 6 : aveu pour Goderville, 10/08/1586 ; 2 B 424, pièce n° 25 : aveu rendu pour Le Bec-Crespin par Nicolas Romé, 12/01/1672 ; 1 Mi 389 : dénombrement de J.-B.-F. Durey pour Mesnières, 12/05/1730.
- 24 › Contrairement au mot « manoir », « château » semble pouvoir également désigner la demeure noble : à La Valouine, le manoir est logé d'« un petit chasteau » (document 20).
- 25 › Le terme « architecture médiane » est utilisé par l'Inventaire général à la fin des années 1980. C'est déjà dans ce sens qu'il est défini par Viollet-le-Duc E., *Dictionnaire raisonné...*, vol. 6, Paris, 1868, p. 300.
- 26 › Près d'un tiers des manoirs étudiés ici fut construit au cours de cette période troublée (Tableau 1). Sur le sujet, voir Tollon B. « Les châteaux des guerres de religion », in J.-P. Babelon (dir.), *Le château en France*, Paris, 1986 ; Chatenet M., « Des modèles pour l'architecture française », in J. Guillaume (dir.), *Jacques Androuet du Cerceau. « Un des plus grands architectes qui se soient jamais trouvés en France »*, Paris, 2010, p. 197-218.
- 27 › Robillard de Beaupaire C. de, *Notes et documents concernant l'état des campagnes...*, Évreux, 1865, p. 33 ; Beau Cousin A., *Registre des fiefs et arrière-fiefs du bailliage de Caux en 1503*, Rouen, 1891, p. XIV.
- 28 › Sur l'ensemble des domaines étudiés ici, seuls quatre furent construits au cours du troisième quart du XV^e siècle : Argueil, Beuzeville-la-Grenier, Ételan et Les Loges.
- 29 › Albrecht U., « Maison forte et maison de plaisance : le château français à l'époque de Louis XI », in B. Chevalier et P. Contamine (dir.), *La France de la fin du XV^e siècle. Renouveau et apogée*, Actes du colloque international du CNRS tenu à Tours, 3-6 octobre 1983, Paris, 1985, p. 215-220.
- 30 › Mignot C., « La villégiature cardinalice en France au XVI^e siècle : continuités, ruptures et avatars », in M. Chatenet (dir.), *Maisons des champs dans l'Europe de la Renaissance*, Actes des premières Rencontres d'architecture européenne, Château de Maisons, 10-13 juin 2003, Paris, 2006, p. 125-143.
- 31 › Loizeau C., *Traité des seigneuries*, Paris, 1608, distingue les seigneuries selon leur statut juridique et féodal, les « médiocres » (baronnies et châtellenies) et les « petites seigneuries » (plein-fief, demi-fief, quart de fief).
- 32 › Jouanna A., *La France du XVI^e siècle. 1483-1598*, Paris, 1996, p. 80, distingue trois seuils de fortune pour les années 1550 : 100, 1 000 et 10 000 lt de revenu annuel. Ces critères varient cependant selon les provinces. En Bretagne, à la fin du XV^e siècle, les seuils sont assez bas : 660 lt (noblesse riche), 88 lt (noblesse moyenne) et 14 lt (petite noblesse). Voir Nassiet M., *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne. XV^e-XVIII^e siècle*, Rennes, 1993, p. 46 sq. Qu'on ne s'étonne donc pas de trouver ici des personnalités telles que Claude d'Annebault : la construction d'Heubécourt intervient à un moment de sa carrière où ce gentilhomme de noblesse seconde n'est encore ni maréchal, ni amiral de France.
- 33 › Par sa situation dans le Bec de Caux, son plan, ses matériaux, sa mise en œuvre, le logis du Hérault, précisément étudié ici (notice 28), fait partie de la même famille typologique que Cauville, l'Écluse, Raimbertot et Réauté, qui ne sont qu'évoqués (notices 22, 56, 78 et 79), et de nombreux autres petits logis seigneuriaux de la région, non étudiés.